



Communiqué

Date: 15.02.2012

Compte 2011 de la Confédération: solde positif malgré des dépenses extraordinaires élevées

En 2011, les finances fédérales affichent un excédent de financement ordinaire de 1,9 milliard de francs, alors qu'un déficit de 600 millions était inscrit au budget. Cette amélioration est due, d'une part, à des recettes supplémentaires d'un montant de 1,8 milliard, provenant principalement de l'impôt anticipé. Elle est due, d'autre part, à des soldes de crédits élevés ont entraîné des diminutions de dépenses de quelque 700 millions, malgré l'importance des dépenses consacrées au train de mesures visant à atténuer les effets du franc fort. Parallèlement, d'importantes dépenses extraordinaires, d'un montant de deux milliards, viennent grever le budget. Dans l'ensemble, l'excédent de financement s'élève à près de 200 millions. Le Conseil fédéral a pris connaissance aujourd'hui de ces résultats et adopté les directives concernant le budget 2013 et le plan financier 2014-2016.

En ce qui concerne les recettes et malgré une diminution attendue du fait de l'application du principe de l'apport de capital (élément de la deuxième réforme de l'imposition des entreprises), l'impôt anticipé notamment a largement dépassé les valeurs budgétisées (+ 1,2 mrd). La reprise rapide et vigoureuse de l'économie en 2010 a aussi entraîné une augmentation des recettes de l'impôt fédéral direct (+ 0,3 mrd) et de la taxe sur la valeur ajoutée (+ 0,2 mrd). Cet effet de base n'avait pu être que partiellement pris en considération dans le budget 2011. Par rapport au compte 2010, les recettes augmentent de 2,2 %, soit un peu moins que le produit intérieur brut (PIB) nominal, qui progresse de 2,5 % selon l'estimation la plus récente.

En ce qui concerne les dépenses, le compte affiche une baisse de quelque 700 millions par rapport au budget, malgré des dépenses de plus de 800 millions en faveur du train de mesures visant à atténuer les effets du franc fort et des suppléments ordinaires d'un montant total d'environ 400 millions. Sans ces postes non budgétisés, les dépenses seraient même inférieures de 2,0 milliards à la somme budgétisée. D'importants soldes de crédits dus à une stricte discipline en matière budgétaire, une faible charge d'intérêts et le retard de certains projets (notamment dans le domaine de l'armement) ont permis cette diminution des dépenses. L'entrée en vigueur du financement additionnel de l'AI (1,0 mrd), la contribution à l'assurance-chômage décidée dans le cadre du train de mesures visant à atténuer les effets du franc fort (0,5 mrd) ainsi que le transfert, sans incidences sur le budget, d'activités d'investissement à la société suisse de financement du développement SIFEM SA (0,4 mrd),

contribuent à augmenter la croissance des dépenses de 5,2 % par rapport à l'exercice précédent.

<i>en mrd CHF</i>	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart p.r. au budget 2011
Recettes ordinaires	62.8	62.4	64.2	+1.8
Dépenses ordinaires	59.3	63.1	62.3	-0.7
Solde de financement ordinaire	3.6	-0.6	1.9	+2.6
Recettes extraordinaires	-	-	0.3	0.3
Dépenses extraordinaires	0.4	2.0	2.0	0.0
Solde de financement	3.1	-2.6	0.2	+2.8

Le **budget extraordinaire** présente des dépenses d'un montant de 2,0 milliards. Ces dépenses comprennent la contribution à l'assainissement de la caisse de pensions des CFF et un nouvel apport au fonds d'infrastructure. S'ajoutent à cela des recettes extraordinaires découlant de la vente de Sapomp AG (société de sauvegarde des immeubles ayant bénéficié d'aides à la construction de logements) et d'actions Swisscom. Compte tenu du budget extraordinaire, il en résulte un solde de financement de 200 millions. Eu égard à ce résultat, la **dette brute** à fin 2011 s'élève à 110,5 milliards, un niveau pratiquement inchangé par rapport à 2010. Le taux d'endettement recule à 19,6 % en raison de la croissance du PIB.

Directives concernant le budget 2013 et le plan financier 2014-2016

Les résultats du compte ont déjà été pris en considération lors de l'évaluation de la situation budgétaire effectuée par le Conseil fédéral le 1^{er} février 2012. Ce dernier a publié une information sur cette évaluation ainsi que sur le plan d'ajustement en deux étapes requis par les règles du frein à l'endettement (cf. [communiqué de presse](#)). Sur la base de cette évaluation, le Conseil fédéral a adopté aujourd'hui les directives concernant le budget 2013 et le plan financier 2014-2016. Ces directives indiquent notamment aux départements les plafonds pour l'ensemble des dépenses et pour les dépenses de personnel. L'adoption de ces directives par le Conseil fédéral marque l'ouverture des processus annuels d'établissement du budget et de planification dans les unités administratives et les départements.

Le 1^{er} février, le Conseil fédéral a aussi procédé, pour la première fois, à une évaluation de la situation en matière de personnel. Il a décidé de freiner la croissance des dépenses dans ce domaine pour contribuer à la consolidation des finances fédérales. A cet effet, il a fixé dans le budget 2013 une fourchette selon laquelle la croissance des dépenses de personnel devra être comprise entre + 0,7 et + 0,9 % par rapport au budget 2012. Cette fourchette est inférieure à la croissance initialement prévue dans le plan financier de la législature. Les départements doivent compenser une partie de la croissance des dépenses en réduisant l'ampleur des soldes de crédits. Cette mesure permettra également d'améliorer la précision du budget. Les exigences en la matière figurent dans les directives concernant le budget 2013. Le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral des finances (DFF) de mettre en œuvre cette mesure.

Renseignements:

Tobias Beljean, sous-directeur, Administration fédérale des finances, +41 31 322 60 09

Département responsable:

Département fédéral des finances DFF

Communiqué

Sous www.dff.admin.ch, le présent communiqué est complété par les documents suivants:

- Aperçu des principales évolutions en matière de recettes et de dépenses
- Graphiques relatifs au compte 2011
- Aperçu des publications concernant le budget au niveau fédéral